



Syndicats CGT et UGICT-CGT
des Territoriaux
Rennes – Ille et Vilaine



NOS PRECONISATIONS LORS DE L'ACCUEIL DU PUBLIC dans les Espaces Sociaux Communs, au CCAS, au Service de l'Habitat.... (en gras, figurent nos demandes pas aujourd'hui prises en compte)

Dès la reprise de ces services, nous demandons une mise à jour du document unique, avec une différenciation faite au niveau de l'évaluation du risque entre tous les métiers,

Exposition : Depuis janvier 2020 une épidémie de Coronavirus ou COVID-19 s'est propagée depuis la Chine.

Le Coronavirus ou COVID-19 se transmet par des gouttelettes émises par une personne malade, en particulier lors de contacts étroits (mode de transmission par voie aérienne et contact manuel).

Description du risque : contamination avec symptômes liés à une affection respiratoire

Critère de fréquence du risque : à quantifier en fonction de la durée d'exposition au public.

Selon nous, les conditions minimales pour envisager une reprise de l'activité de relation au public doivent être :

- Restreindre les plages horaires d'accueil et mettre en place la réception sur rendez-vous ;
- Mettre en place une gestion des flux pour assurer le respect des gestes barrières et notamment la distance physique d'1 mètre ;
- Renforcer l'accueil téléphonique à la place de l'accueil physique ;
- Organiser le suivi des rendez-vous individuels par téléphone et mail ;
- **Équiper le plus souvent possible le site des entretiens avec un hygiaphone ou équiper les agents d'une visière plexiglas** (si atmosphère étouffante) ou à défaut d'un masque chirurgical, en respectant scrupuleusement les gestes barrière ;
- Port du masque obligatoire pendant les plages en service public mais aussi pendant les plages de travail interne lorsqu'il y a plusieurs personnes dans le même espace ;
- Utiliser son stylo, demander aux usagers d'utiliser le leur, **leur en fournir un qu'ils emporteront s'ils n'en ont pas. Une mise à disposition d'un stylo sur socle est retenu par la collectivité.** ;
- **Utiliser des gants jetables pour manipuler les documents fournis ; rien sur ce point important de la part de notre collectivité**
- **Limiter au maximum l'utilisation de la photocopieuse en demandant aux personnes d'amener si possible leurs photocopies.** Si la photocopieuse est utilisée, ne pas oublier de la désinfecter ;
- Se laver les mains, à l'eau et au savon ou avec une solution hydro-alcoolique, après chaque rendez-vous ;
- Désinfecter les locaux en insistant sur les parties en contact avec les mains (bureaux, interrupteurs, poignées, bouton d'ascenseur, claviers d'écran ainsi que les sanitaires) au moins 2 fois par jour.
- S'assurer avant la visite, par téléphone, que les personnes visitées ne toussent pas et ne sont pas fébriles (dans ce cas : reporter la visite) ;
- Si la visite est possible, la limiter à une seule personne et respecter les consignes habituelles et les gestes barrière.
- Prise en compte du temps dans la réalisation des gestes barrière

Pour le public :

- Mise à disposition des usagers du gel hydroalcoolique à l'entrée de l'établissement.
- **Port du masque obligatoire pour les usagers dans les espaces d'accueil aucune consigne de nos collectivités**
- **Savon et essuie-mains jetables** dans les sanitaires.
- **Nettoyage des sanitaires** plusieurs fois par jour et de façon plus fréquente.

N'hésitez pas à nous faire remonter les dysfonctionnements constatés.

Préserver votre santé c'est aussi préserver celle de l'ensemble de la population

Syndicats CGT et UGICT-CGT de la Ville de Rennes, de ses établissements et de Rennes Métropole - 8 place de Torigné - 35200 RENNES



CGT Tél: 02 23 62 24 65
Mail : cgt@rennesmetropole.fr
Site : villederennes.reference-syndicale.fr

UGICT-CGT Tél: 02 99 86 60 23
Mail : ugict-cgt@rennesmetropole.fr
Site : rennesmetropole.reference-syndicale.fr

